

Formulaire de signalement

Coordonnées de l'auteur du signalement

Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

N° téléphone :

- J'accepte d'être contacté sur ce numéro
- Je souhaite rester anonyme

Description du signalement

Date du signalement :

J'agis en qualité de :

- Victime des faits
- Témoin des faits

Le présent signalement concerne des faits de :

- Discrimination** (Elle résulte de traitements inégaux et défavorables appliqués à certaines personnes en raison de certains traits réels ou supposés liés à leur origine, leur nom, sexe, apparence physique, genre, handicap, religion, opinions politiques, activités syndicales...)
- Harcèlement moral ou sexuel** (imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou agissements à connotation sexuelle, qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel, le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers)
- Agissements sexistes** (ce sont des agissements liés au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant)

Avez-vous fait des démarches :

- Dépôt de plainte :
- Signalement à un autre organisme :

Qu'attendez-vous de ce signalement :

- Une écoute
- Un accompagnement (connaître les différentes démarches)
- Des conseils juridiques (savoir vers quelle personne se tourner)

Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les signalements des personnes qui sont victimes ou des témoins, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexistes et les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Aucune démarche ne sera enclenché sans votre accord.

Le dispositif d'alerte est mis en œuvre pour répondre aux exigences du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Le traitement est confidentiel, à destination des membres du dispositif de signalement.

Les données transmises ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des saisines et aux obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur les données. Ces droits peuvent être exercés auprès du bureau administratif de l'association.